Conseil d'Etat d'adapter les dispositions concernant les subventions permettant de compenser la réduction de l'aide fédérale. Donc cela prend un tout autre sens. Dans le projet que l'on nous a esquissé hier, au Club du bois et de la forêt, et dans la réponse du Conseil d'Etat à la présente motion, on lit également que pour 2008, c'est la RPT qui va diriger la modification de ces subventions. Pour ces raisons, et pour éviter qu'à travers ce domaine on récupère, au détriment des communes, les douze francs par habitant accordés dans le cadre des mesures de compensation dues à la RPT – c'est ce que l'on nous a présenté hier –, je vais soutenir cette motion avec la majorité de mon groupe et vous invite à en faire de même.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il faut reconnaître que depuis le mois de novembre 2006, moment où le Conseil d'Etat a pris position sur cette motion, il y a pas mal de choses qui ont changé au niveau des informations reçues sur la RPT, comme viennent de le mentionner plusieurs députés. Effectivement, la Confédération maintient ses exigences, mais ne subventionne plus que les soins aux jeunes forêts dans les forêts protectrices, ainsi que la biodiversité. Pour tout le reste y compris la construction de chemins, mais on n'en construit pratiquement plus, voire leur entretien et tout ce qui concerne les forêts des collines et de la plaine, il n'y a plus du tout de subventions fédérales. Celles-ci vont passer en gros de 9 à 5 millions et dans le cadre de la RPT, les cantons devraient être appelés à compenser, comme cela a déjà été dit. De plus, le budget des forêts au niveau fédéral a aussi beaucoup souffert des mesures d'économies. La Confédération se désengage, mais a toujours les mêmes exigences.

Je pense que le canton ne pourra pas, seul, compenser le retrait de la Confédération. Le Conseil d'Etat reconnaît les gros efforts accomplis par les corporations de triage. On vient d'apprendre la confirmation de ce que l'on souhaitait, c'est-à-dire la constitution en Haute-Singine aussi d'une association, puisque c'est une des parties les plus forestières de ce canton, avec de nombreuses forêts protectrices et productrices.

Je signale que le Conseil d'Etat n'a pas adapté «pour» 2007, mais «dès» 2007, donc si vous lisez bien la dernière page, cela veut dire que le taux a été adapté, pas seulement pour une année, mais pour la suite, puisque l'on n'arrivait pas, et M. le Député Schorderet l'a dit, à dépenser ce que vous aviez accepté au budget, simplement parce les subventions fédérales baissaient et que les subventions cantonales étaient en proportion des subventions fédérales. Il n'en reste pas moins que ces subventions fédérales ont beaucoup baissé.

Une petite phrase a beaucoup intrigué le Conseil d'Etat, vous l'admettrez, il s'agit de la dernière phrase du résumé de la motion qui dit: «Cela ne devrait pas modifier le budget accordé au Service des forêts et de la faune», c'est un tout petit peu contradictoire avec ce qui a été dit par plusieurs d'entre vous aujourd'hui. C'est pour cela que le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion et c'est ce que je dois vous demander en son nom.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 75 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qui lui convient dans le délai d'une année.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 75.*

Ont voté non:
Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Rey (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 12.*

S'est abstenu:
Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens
(mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt)[1]

Prise en considération

Gendre Jean-Noël *(PS/SP, SC)*. La réponse du Conseil d'Etat au postulat étant suffisamment détaillée, je me borne à vous rappeler que dans la tâche conjointe la Confédération limitera dès 2008 son soutien aux priorités qu'elle a définies: forêts protectrices, ouvrages de protection, biodiversité, améliorations structurelles. Par contre, elle ne soutiendra plus les éléments qu'elle

[1] Déposé et développé le 15 mai 2006, *BGC* p. 953, réponse du Conseil d'Etat, le 31 octobre 2007, *BGC* novembre 2007 p. 2664.

considère être de la compétence cantonale. Dans quelques mois, le retrait de la Confédération sera effectif.
Pour les propriétaires forestiers, il est indispensable que le Conseil d'Etat mette en place une politique forestière globale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt. D'ailleurs – cet objet ayant été renvoyé plusieurs fois – nous avons pu constater hier, lors de l'assemblée du Club du bois et de la forêt, que différentes mesures sont en train de se mettre en place dont certaines ont déjà amené des réactions très contrastées. Je ne vais pas en parler ici mais, par contre, je suis persuadé que les priorités des financements définis par la Confédération doivent pouvoir, à moyen terme, être aussi adaptées. Je pense, là avant tout, au protocole de Kyoto et à la limitation des gaz à effet de serre. Là, nous pouvons nous battre sur deux points où une indemnité prélevée sur les taxes environnementales pourrait être versée aussi aux propriétaires forestiers. Je pense avant tout au solde positif de la relation puits et source de carbone que peut fournir la forêt suisse sur une période donnée et, par ailleurs, à une utilisation accrue du bois dont l'effet est tout aussi efficace sur le climat et offre une autre alternative. D'une part, l'énergie du bois remplace les combustibles fossiles et, d'autre part, l'utilisation du bois en tant que matériau de construction permet d'économiser l'énergie fossile qui serait autrement nécessaire à la fabrication du plastique, de l'acier, de l'aluminium, du béton et j'en passe. Alors que les puits de carbone s'appauvrissent au cours du temps, l'exploitation du bois peut être poursuivie durablement aussi longtemps qu'on le souhaite. Une utilisation du bois axée sur une gestion durable de la forêt, c'est exactement ce que nous faisons actuellement en Suisse. On pourrait encore augmenter les quantités mais, il est clair, pas à moyen terme dans certaines régions de notre canton en raison d'une diminution du capital trop forte depuis Lothar. Cette utilisation accrue du bois peut donc vraiment être considérée comme une contribution forestière durable à la protection du climat et efficace sur le long terme parce qu'inépuisable.
C'est avec ces visions à long terme – c'est parfois frustrant d'avoir raison 10 ans à l'avance pour un forestier, toute modestie mise à part – que le groupe socialiste appuie ce postulat.

Page Pierre-André *(UDC/SVP, GL)*. Le postulat déposé par nos collègues Jean-Noël Gendre et Paul Sansonnens va tout à fait dans la ligne que notre groupe souhaite.
Suite à l'évolution des peuplements forestiers et l'évolution des systèmes d'exploitation forestière, la mise en place de la nouvelle loi forestière que nous avons votée, il y a quelques années, nous incite aujourd'hui à soutenir ce postulat même si certaines adaptations législatives sont nécessaires. Il est indispensable que les soins au peuplement et au rajeunissement naturel des forêts soient soutenus, sinon ces soins seront abandonnés. Contrairement à ce que certains nous annonçaient il y a une dizaine d'années, nos forêts ne sont pas mortes. La mort des forêts n'a jamais été d'actualité. Les forêts vivent et nous devons nous en occuper. Je suis satisfait de la réponse du Conseil d'Etat et des mesures citées dans sa réponse du 2 octobre 2006.
Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat et vous encourage également à le soutenir.

Glauser Fritz *(PLR/FDP, GL)*. Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce postulat avec beaucoup d'intérêt. Le groupe soutient unanimement ce postulat. Les explications de l'auteur nous ont démontré que la forêt est une affaire de longue durée. Les attentes que nous plaçons dans nos forêts sont multiples et exigeantes. C'est pourquoi une politique cantonale à long terme est nécessaire.

Studer Albert *(ACG/MLB, SE)*. Wie im Bericht zur Motion Nr. 154.06 erwähnt wird, hat der Staatsrat im Sinn, einen ausführlichen Bericht zum Postulat auszuarbeiten. Wenn wir das richtig verstehen, ist der neue Staatsrat so enthusiastisch, dass er an die Arbeit geht, bevor der Grosse Rat das Postulat erheblich erklärt hat. Wenn er uns also eine Nasenlänge voraus ist, müssten wir dann das Postulat noch für erheblich erklären? Das Mitte-Links-Bündnis ist der Meinung, ja, deshalb unterstützen wir es.

Menoud Yves *(PDC/CVP, GR)*. La conservation qualitative et quantitative des différentes fonctions de la forêt constitue une tâche commune de la Confédération et des cantons et ceci s'inscrit pour le Conseil d'Etat dans la poursuite d'une politique de gestion durable. Comme le Parlement fédéral décidera cette année encore de la politique forestière fédérale, il est tout à fait logique que le Conseil d'Etat exige de connaître les décisions fédérales avant de formuler une politique cantonale cohérente qui permette d'assurer la gestion durable des fonctions d'intérêt public de notre espace forestier.
Sous ces aspects, le groupe démocrate-chrétien recommande, à l'unanimité, la prise en considération de ce postulat tout en attendant le rapport pour l'année qui suivra les décisions du Parlement fédéral.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme certains députés l'ont relevé, c'est vrai que depuis le mois d'octobre les choses se sont éclaircies quelque peu au niveau de la politique fédérale, si bien que le Conseil d'Etat pourra vraisemblablement respecter le délai d'une année dans lequel, si vous acceptez le postulat, il doit rendre son rapport.
Il faut rappeler ici, mais vous le savez certainement, que la forêt couvre plus d'un quart de la surface du canton et que le rôle des forêts est bien perçu par la population comme devant être de plus en plus un espace de loisirs et de détente au service de tous les habitants. Vous savez qu'il y a dans ce canton des communes qui ne sont pas des communes forestières. Mais en 2003, lors de la canicule, on n'a pas demandé aux gens qui venaient se réfugier en forêt de quelle commune ils étaient. Tout le monde avait le droit d'aller respirer en forêt même si la commune n'est pas forestière. Cela veut donc dire que, dans l'approche qu'on a de la forêt, on considère comme normal que toutes les forêts soient entretenues et à disposition, même si les revenus qu'on tire de la forêt ont beaucoup baissé. Et, c'est un peu un

réflexe qui fait que si, par hasard, certains propriétaires entretiennent un petit peu moins bien parce qu'ils ont moins de moyens, il y a tout de suite des réactions. Il faut rappeler ici que 50% des forêts appartiennent aux communes, 38% à des privés et que c'est toujours difficile de demander un service si vous êtes déficitaire; d'où le rôle de subventionnement de la Confédération et du canton pour aider les propriétaires forestiers à maintenir au service de la population ce lieu de détente, de loisirs et, je dirais, de ressourcement.
C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat et qu'il présentera ce nouveau paysage forestier suisse et cantonal dans le délai prescrit.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 81 voix sans opposition ni abstention.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 81.*

Projet de loi N° 17
modifiant la loi sur les agglomérations (LAgg)[1]

Rapporteur: **André Ackermann** *(PDC/CVP, SC)*
Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Cette modification de la loi sur les agglomérations comporte deux volets: un certain toilettage de la loi et la modification de l'article 29 suite à l'acceptation partielle hier de la motion populaire «Für eine Agglomeration mit dem Sensebezirk».
En ce qui concerne le premier volet, ce toilettage de la loi est rendu nécessaire pour l'adapter à la loi révisée sur les communes et par le fait aussi, bien sûr, que cette loi date déjà de 1995, qu'elle a donc vieilli – comme nous tous –, qu'une certaine poussière s'est accumulée au fil des ans et qu'il s'agit maintenant d'épousseter... vous savez... comme ces channes en étain qu'on place sur une étagère, channe sur laquelle on aurait gravé en lettres capitales dans nos deux langues bien sûr «Pour un centre cantonal fort/für ein starkes kantonales Zentrum». Ce toilettage comporte en fait les modifications suivantes: obligation de faire réviser les comptes par un organe de révision, délai de cinq mois pour l'approbation des comptes, mesures d'autosurveillance, transfert d'un certain nombre d'objets du référendum obligatoire au référendum facultatif, c'est-à-dire l'adhésion de nouveaux membres, les cautionnements ou sûretés analogues ainsi que la dissolution de l'agglomération.
Le deuxième volet – comme je l'ai déjà dit – est la réponse à la motion populaire «Agglomeration mit dem Sensebezirk» acceptée partiellement hier. Je rappelle à ce propos que la procédure suivie cette fois était relativement inhabituelle puisque les traitements de la motion et de la modification de loi subséquente sont traitées durant une même session. Je pense que c'est la première fois que le Conseil d'Etat est aussi rapide dans l'histoire de ce Parlement. La raison – la question a été posée en commission – est que l'agglomération est en cours de constitution; elle est en train de peaufiner les derniers détails de ses statuts. Il était nécessaire que le Grand Conseil traite cet objet rapidement, sinon cela aurait empêché à l'agglomération et à son assemblée constitutive de terminer ses travaux en vue de la votation populaire prévue en février 2008. J'espère que ce mode de procédure aura l'avantage que le débat ayant déjà eu lieu hier, il devrait être encore dans toutes les mémoires et qu'il ne semblerait pas forcément utile et nécessaire de le reprendre aujourd'hui. Mais ayant maintenant une assez longue pratique des us et coutumes de notre Parlement cantonal, vous aurez constaté que j'ai utilisé la forme conditionnelle. En ce qui me concerne, je me bornerai donc à rappeler que vous avez accepté hier la modification de l'article 29 par 48 voix contre 19 mais que, par contre, vous avez refusé la modification de l'article 9 demandée dans la motion populaire par 61 voix contre 11. Je vous in-

[1] Message pp. 814 et ss.